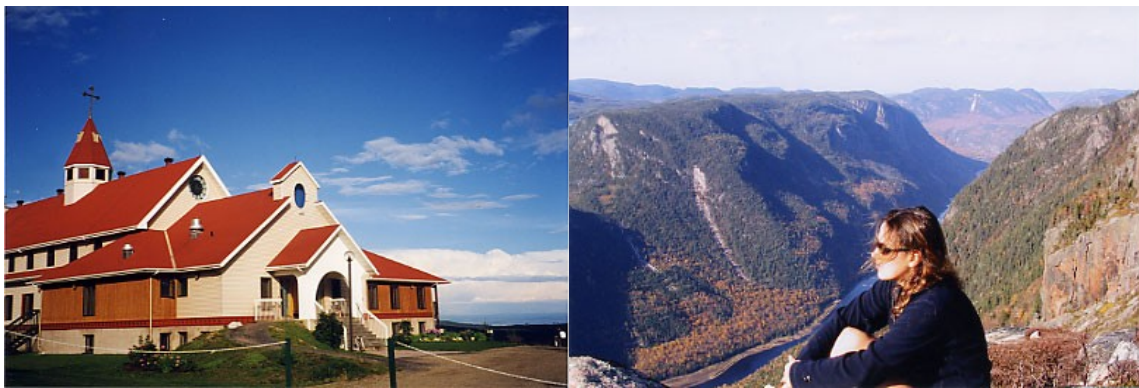


# Charlevoix

## Père je m'abandonne à toi

*18 au 20 juin 2010*



Offrez-vous trois jours d'abandon dans une des plus belles régions du Québec. Séjournez au monastère des Petits Frères de la Croix, perché au sommet d'une montagne. Expérimentez la quiétude de ce lieu sacré! Profitez aussi d'une journée de randonnée dans le magnifique parc des Hautes-Gorges.

**Le forfait comprend :** transport en minibus, 2 nuits au monastère, 2 enseignements-témoignages sur l'abandon et sur la spiritualité de Charles de Foucault, 6 repas (2 déjeuners, 2 dîners et 2 soupers), entrée au Parc des Hautes-Gorges, services d'un chauffeur-guide et d'une animatrice spirituelle et toutes les taxes.

**Le forfait ne comprends pas :** dîner au Parc des Hautes-Gorges et souper au retour (sur la route), pourboires, dépenses personnelles, et assurance voyage

**Accompagnatrice :** Madeleine Delisle

**Prix :** 329\$/ personne taxes incluses, occupation simple

**Date limite d'inscription :** 18 avril 2010 ou jusqu'à ce que le nombre de participants maximum soit atteint

**Nb de participants :** minimum 6, maximum 8

## Itinéraire du Voyage

### **Vendredi, 18 juin :**

07h45 départ du métro St-Michel (sortie côté nord )

08h00 départ de l'hôtel Quality , 8100 av. Neuville, Montréal, (près des Galeries d'Anjou, mais du côté nord de l'autoroute 40). Stationnement gratuit.

11h00 Arrivée à Ste-Anne-de-Beaupré

11h30 messe à la Basilique pour ceux qui le désirent

12h15 Dîner avec la communauté des Béatitudes, suivi d'un témoignage sur leur spiritualité

14h30 Traversée de Charlevoix jusqu'à St-Agnès

16h30 Arrivée approximative au Monastère de la Croix Glorieuse. Installation, temps libre et souper.

18h30 Enseignement-témoignage sur la spiritualité de Charles de Foucauld et sur l'abandon (thème du séjour).

### **Samedi, 19 juin:**

Journée au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Au cœur de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, ce joyau de l'arrière-pays constitue l'un des plus beaux monuments naturels du Québec. Il tire son nom de la présence d'un réseau de vallées profondément découpées dans un écrin de hautes montagnes. L'importance des dénivellations, l'esthétique des paysages et le tracé particulier de la rivière Malbaie font de ce site un lieu unique dans tout l'Est du Canada. Nous vous suggérons de faire une randonnée pédestre, il est aussi possible de faire une croisière sur un bateau-mouche sur la rivière Malbaie. Si vous préférez, vous pouvez aussi passer la journée au monastère. Le paysage est magnifique! Le monastère est situé sur une montagne, à l'orée de la forêt, c'est très invitant pour une petite marche.

17h30 Souper

19h00 Temps de partage pour ceux qui le désirent

### **Dimanche, 20 juin :**

Demi-journée de silence au monastère, vous pourrez assister aux offices et à la messe si vous le désirez. Un frère est normalement disponible aussi si vous souhaitez avoir un entretien privé.

12h00 Dîner

14h30 Retour en passant par Ste-Irénée

18h00 Arrêt en route pour le souper

21h30 Arrivée approximative à Montréal

*\*Itinéraire sujet à changement/ \*circuit exclusif, tous droits réservés*

### **Comment vous inscrire ?**

Remplir et retourner la fiche d'inscription avec votre dépôt sous forme de chèque ou mandat-poste, au montant de 85\$. Le solde devra être payé au complet au moins 30 jours avant le départ (18 mai), nous vous conseillons d'envoyer un chèque postdaté au moment de l'inscription. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées.



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Dépôt et paiement

Un dépôt de 25% du montant total est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au moins 30 jours avant le départ. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés. Les chèques doivent être faits à l'ordre de Spiritours.

### Frais d'annulation

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25% du montant total  
De 45 à 21 jours avant le départ : 50% du montant total  
A moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement  
Changement de nom : 100\$ de pénalité

### Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

### Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

### Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

### Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

### Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tel. (résidence) : \_\_\_\_\_ Tél. (travail) : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Destination : Charlevoix- « Père je m'abandonne à toi »  
Date de départ : 18 juin 2010  
Date de retour : 20 juin 2010  
Nom du compagnon/compagne de voyage : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter en votre absence : Nom : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_

Conditions médicales particulières \_\_\_\_\_

Comment avez-vous entendu parler de Spiritours? \_\_\_\_\_

**Assurance-Voyage Croix-Bleue**, veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie :

- Forfait au Canada (garantie soins médicaux d'urgence, annulation pour 329\$ et bagages) :  
41,98 \$ (0 à 60 ans) \_\_\_\_\_ / 43,94\$ (61 à 65 ans) \_\_\_\_\_ / 53,89 (66 à 70 ans) \_\_\_\_\_
- Je ne désire pas d'assurance-voyage \_\_\_\_\_

*N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime.*

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Envoyer ce formulaire et y inclure votre paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Spiritours à l'adresse suivante: Spiritours, 1695 boul. St-Joseph est, bur.100, Montréal, Qc, H2J 1N1 (nous vous suggérons aussi d'inclure un chèque postdaté au 18 mai 2010 pour la balance).



Détenteur d'un permis du Québec

## FORMULE D'EXCLUSION DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

**EXCLUSION 1** ; Au cours des 3 mois précédant la date de prise d'effet\* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

1. été hospitalisé ?.....Non.....Oui
2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?.....Non.....Oui
3. eu un changement dans un traitement existant ?.....Non.....Oui
4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?.....Non.....Oui
5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie  
Pour une condition pulmonaire ?.....Non.....Oui
6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?.....Non.....Oui
7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?.....Non.....Oui
8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament.....Non.....Oui

Si OUI, spécifiez la Condition : \_\_\_\_\_

Cette condition est exclue de la couverture.

### \* PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE

1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

### IMPORTANT

Pour l'assurance médico-hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est ACCEPTÉ par la Croix Bleue, cette condition sera COUVERTE.

-----  
---

Compléter la partie suivante SEULEMENT dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) : \_\_\_\_\_

## ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico- hospitalisation couvre\* :

- Frais hospitaliers jusqu'à \$5,000,000
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe ( jusqu'à \$2,000 )
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance ( jusqu'à \$3,000)

\*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage

## ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour toutes sortes de situations pouvant arriver et qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation couvre\* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- .. Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- .. Mise en quarantaine
- .. Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- .. Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- .. Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- .. Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- .. Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

\*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- .. Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- .. Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- .. Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

## ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 500\$ (maximum 250\$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250\$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

\*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage